

Convention citoyenne sur les temps de l'enfant Cahier d'acteur

Cahier d'acteur du SEP UNSA

Qui sommes-nous et quel est notre rôle ?

Trois mots pour nous définir (mais il y en a beaucoup d'autres) :

Mixité **Démocratie** **Autonomie**

Mixité : Le SEP est ouvert à tous les professionnel.le.s de l'Éducation populaire : animateur.ice.s du privé (dont font partie les associations) et du public (collectivité territoriales) mais aussi conseiller.ère.s Jeunesse au sein des services de l'État. Tout en respectant nos différences et nos besoins particuliers, nous réfléchissons et défendons ensemble l'Éducation Populaire et nos conditions de travail.

Démocratie : Le SEP applique les valeurs de l'Éducation Populaire en mettant en œuvre des principes de démocratie directe qui permettent la participation de tous nos adhérents et nous partageons très largement les responsabilités. Au SEP, depuis 2015, c'est un collectif appelé collégiale (et non un individu) qui occupe le poste de secrétaire général.e.

Autonomie : Le SEP est rattaché à l'UNSA, Union Nationale des Syndicats Autonomes et à l'une de ses fédérations – UNSA EDUCATION. L'autonomie du SEP (comme de chaque syndicat de l'UNSA) nous permet de définir librement notre ligne et les positions que nous défendons. Cette autonomie fait également de l'UNSA une organisation syndicale apaisane, non affiliée à un parti politique.

EN BREF

On ne peut pas penser les temps de l'enfant sans inclure les temps péri et extra-scolaires. Les animateurs en sont les principaux acteurs.

Pour améliorer le quotidien des enfants, il est nécessaire que les animateurs présents au quotidien :

- Soient professionnels (diplôme),
- Aient du temps pour préparer les activités et pour les réunions avec les autres acteurs éducatifs,
- Aient des conditions de travail qui les stabilisent.

GLOSSAIRE :

BAFA : brevet d'aptitude aux fonctions d'animation,

CAF : caisse d'allocations familiales,

ECLAT (branche) : éducation, culture, loisirs et animation au service des territoires,

HCFEA : haut conseil à la famille, à l'enfance et à l'âge,

INJEP : institut national jeunesse éducation populaire,

CONTACT :

sep.sg@sep-uns-a-education.fr

NOS CONSTATS

Quelle est notre vision de l'organisation actuelle des temps des enfants en France ?

Ce qui fonctionne / Ce qui ne fonctionne pas

On n'accorde pas assez d'attention aux animateurs.ices : « 90 % des enfants de 3 à 10 ans participent de façon régulière à au moins un temps périscolaire ou extrascolaire" (CAF - 2021) ». En moyenne, les enfants y consacrent 25 % de leur temps éveillé. (HCFEA) Il y a 1,85 millions de place en périscolaire (matin, midi et soir) et 1,2 millions en extra-scolaire (les vacances) (INJEP - 23/24). Les acteurs de ces temps sont les animateurs et les animatrices. Ils sont peu connus et il y a peu de données quantitatives pour parler d'eux pourtant leur action est reconnue comme essentielle dans l'éducation de la majorité des enfants et des jeunes.

Les accueils péri et extra-scolaire sont complémentaires de l'école et de la famille : Les temps périscolaires offrent aux enfants un espace de liberté, favorisant respect, coopération et autonomie. Les animateurs.ices, essentiels à la réussite éducative, contrebalancent l'échec scolaire en redonnant confiance. Ils et elles développent curiosité, créativité via des projets pédagogiques, bien plus qu'une simple gestion du temps libre, leur fonction est pleinement éducative. Des programmes comme les cités éducatives peuvent être donnés en exemple : quand il y a une collaboration étroite entre les différents acteurs alors les résultats sont probants pour les enfants (étude INJEP).

Les conditions d'emploi des animateurs créent de la pénurie : 10 % des effectifs soit 30 000 postes étaient vacants en 2023. Les conditions d'emploi sont précaires : les horaires sont fractionnés et très souvent à temps partiel, avec de longues coupures non rémunérées. Les temps de préparation sont trop rarement payés. De plus, des diplômes comme le BAFA, non professionnels, sont utilisés pour un travail annuel. Il est difficile dans ces conditions de stabiliser les animateurs.ices sur leurs postes.

PEdT : peut mieux faire : Le projet éducatif territorial est un outil initié en 2013. Il prend la forme d'une convention qui permet aux acteurs éducatifs d'un territoire de définir des objectifs partagés pour articuler les temps de l'enfant. Il a été fragilisé par une mise en œuvre rapide et de multiples dérogations (4 jours / 4,5 jours d'école). Après 12 ans d'efforts, il garde tout son potentiel pour structurer le dialogue des acteurs locaux et accompagner la définition de politiques éducatives locales en faveur des enfants et des jeunes.

Il y a de fortes disparités territoriales : En se désengageant vis à vis des collectivités territoriales, l'État a creusé les inégalités d'accès aux activités éducatives, pénalisant surtout les enfants des zones rurales, ultramarines ou populaires.

NOS PROPOSITIONS

Quels sont les axes de propositions et idées que nous portons à la connaissance de la Convention citoyenne ?

Des professionnel.le.s pour le périscolaire :

Comment offrir un temps éducatif de qualité si l'animateur ou l'animatrice change très souvent ? **Pour stabiliser les emplois**, il est nécessaire de sortir de la précarité et :

- **D'avoir recours au bon diplôme** : La réglementation autorise le BAFA comme diplôme pour exercer les fonctions d'animateurs. Le BAFA c'est 14 jours de formation en deux temps et 14 jours de stage. Ce n'est pas un diplôme professionnel. Faire de l'animation tous les jours devrait impliquer un diplôme professionnel, ces derniers existent. Cela nécessite de **changer la réglementation** qui ne devrait plus autoriser le BAFA dans ce cas.
- De proposer des conditions de travail soutenable dans la durée. Aujourd'hui les contrats sont très souvent à temps partiel (en moyenne 18 h/semaine selon le rapport de branche Éclat), sur une amplitude horaire très large (7h-19h), avec deux coupures pour seulement 4 à 6 heures de travail rémunéré. Autrement dit, pendant que les enfants sont en classe, les animateurs ne sont pas payés. Il faut donc **mettre fin aux horaires fractionnés en payant systématiquement le temps dédié à la préparation des séquences d'animation**.

Du temps pour la coéducation :

Les différents temps de l'enfant et les adultes qui en sont chargés sont complémentaires mais pour être efficaces, il faut tout simplement qu'ils et elles puissent se parler. **Pour favoriser la coopération éducative**, il nous semble indispensable de :

- Développer et consolider **des espaces de rencontre réguliers** entre les différents acteurs·rices de l'éducation (enseignant·es, animateur·rices, éducateur·rices, familles...) et surtout donner à tous ces acteurs **les moyens en temps pour pouvoir se réunir**.
- **Généraliser le PEDT** comme un outil de concertation et de coconstruction qui réunit tous les acteur·ice.s de l'éducation.
- Ouvrir des **temps communs de formations** animateurs-Enseignants-Conseillers Jeunesse pour favoriser l'acculturation réciproque et une culture commune de la complémentarité éducative.
- **Systématiser l'invitation** des responsables périscolaires **aux conseils d'écoles**.
- **Garantir la place des associations d'Éducation Populaire** parmi les acteurs éducatifs. Plus de la moitié d'entre elle est en grande difficulté financière. Leur financement est donc une question fondamentale (voir avis CESE mai 2024).

Réduire les inégalités territoriales:

Si les accueils périscolaires et extrascolaires sont essentiels aux enfants, tous devraient avoir accès au même niveau de qualité éducative. Pour cela il faut :

- **Imaginer un label Haute Qualité Éducative (HQE)** : penser des critères dont le financement, la tarification, la qualification etc.
- Renforcer et **articuler l'engagement de l'État et des institutions** (CAF, État, Régions, Départements) pour corriger les déséquilibres d'accès.